

Programme de recherche en équipe au milieu collégial - FRQSC

**Ce tableau a été documenté au meilleur de nos connaissances.
Il peut être bonifié en fonction des échanges que nous aurons avec la communauté, veuillez donc le consulter régulièrement.
MIS À JOUR LE 29/09/2022**

Tableau précisant les conditions d'admissibilité, en fonction des rôles et des statuts (RGC, section *Statuts et rôles*) et le droit au dégage­ment d'enseignement

	Admissible au rôle de chercheuse principale ou chercheur principal	Admissible au rôle de cochercheuse ou cochercheur	Admissible au rôle de collaboratrice ou collaborateur	Droit au dégage­ment d'activités d'enseignement	Droit au soutien salarial	Si dépôt en tant que chercheuse principale ou chercheur principal, preuve à adresser à l'adresse courriel pec.sc@frq.gouv.qc.ca avant la date limite du concours. L'absence de transmission pourrait rendre la demande non admissible.
Poste régulier de chercheuse ou chercheur de collège avec tâches d'enseignement + Ph. D. + temps plein (1)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	N/A
Poste régulier de chercheuse ou chercheur de collège avec tâches d'enseignement + Ph. D. + temps partiel	NON	OUI	OUI	OUI	NON	N/A
Poste non permanent de chercheur ou chercheuse de collège avec tâches d'enseignement + Ph. D. + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (1)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	Lettre de l'établissement mentionnant que la personne candidate sera à l'emploi de l'établissement pendant toute la durée de la subvention, incluant l'été
Poste non permanent de chercheuse ou chercheur de collège avec tâches d'enseignement + Ph D. + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	OUI	OUI	OUI	NON	N/A
Poste non permanent de chercheuse ou chercheur de collège avec tâches d'enseignement + Ph. D., mais sans garantie de lien d'emploi pendant la durée de la subvention (2) + temps plein ou temps partiel	NON	OUI (3)	OUI	OUI	NON	N/A

Programme de recherche en équipe au milieu collégial - FRQSC

Ce tableau a été documenté au meilleur de nos connaissances.

Il peut être bonifié en fonction des échanges que nous aurons avec la communauté, veuillez donc le consulter régulièrement.

MIS À JOUR LE 29/09/2022

Tableau précisant les conditions d'admissibilité, en fonction des rôles et des statuts (RGC, section *Statuts et rôles*) et le droit au dégageement d'enseignement

	Admissible au rôle de chercheuse principale ou chercheur principal	Admissible au rôle de cochercheuse ou cochercheur	Admissible au rôle de collaboratrice ou collaborateur	Droit au dégageement d'activités d'enseignement	Droit au soutien salarial	Si dépôt en tant que chercheuse principale ou chercheur principal, preuve à adresser à l'adresse courriel pec.sc@frq.gouv.qc.ca avant la date limite du concours. L'absence de transmission pourrait rendre la demande non admissible.
Poste régulier ou temporaire de chercheuse ou chercheur de collège sans Ph D mais avec diplôme de maîtrise, + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps plein ou temps partiel (3)	NON	OUI	OUI	NON	NON	N/A
Poste régulier de chercheuse ou chercheur en CCTT + Ph.D + temps plein (4)	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	Lettre de l'établissement mentionnant que la personne candidate sera à l'emploi de l'établissement pendant toute la durée de la subvention, incluant l'été
Poste régulier de chercheuse ou chercheur en CCTT + Ph. D. + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	OUI	OUI	NON	OUI	N/A
Poste régulier de chercheuse ou chercheur en CCTT sans Ph D mais avec diplôme de maîtrise + temps plein (4) ou temps partiel avec lien d'emploi (2)	NON	OUI	OUI	NON	OUI	N/A
Poste dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activités de recherche + Ph. D. + Temps plein	OUI	OUI	OUI	NON	NON	Lettre de l'établissement mentionnant que la personne candidate sera à l'emploi de l'établissement pendant toute la durée de la subvention, incluant l'été

Programme de recherche en équipe au milieu collégial - FRQSC

**Ce tableau a été documenté au meilleur de nos connaissances.
Il peut être bonifié en fonction des échanges que nous aurons avec la communauté, veuillez donc le consulter régulièrement.
MIS À JOUR LE 29/09/2022**

Tableau précisant les conditions d'admissibilité, en fonction des rôles et des statuts (RGC, section *Statuts et rôles*) et le droit au déchargement d'enseignement

	Admissible au rôle de chercheuse principale ou chercheur principal	Admissible au rôle de cochercheuse ou cochercheur	Admissible au rôle de collaboratrice ou collaborateur	Droit au déchargement d'activités d'enseignement	Droit au soutien salarial	Si dépôt en tant que chercheuse principale ou chercheur principal, preuve à adresser à l'adresse courriel pec.sc@frq.gouv.qc.ca avant la date limite du concours. L'absence de transmission pourrait rendre la demande non admissible.
Poste dans un établissement d'enseignement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activité de recherche + Ph. D + Temps partiel	NON	OUI	OUI	NON	NON	N/A
Poste dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activités de recherche sans Ph D mais avec diplôme de maîtrise. + Temps plein (4) ou partiel	NON	OUI	OUI	NON	NON	
Chercheur.e universitaire (voir statut 1 des RGC)	NON	OUI	OUI	OUI	NON	N/A

1) Temps plein pour les postes de chercheurs ou chercheuses de collège avec tâches d'enseignement = généralement quatre charges de cours ou l'équivalent en déchargement de cours payé par le collège, mais peut être variable selon conventions collectives. Les quatre charges de cours peuvent être données dans plusieurs établissements post secondaires différents. La démonstration de ces quatre charges de cours est à faire auprès de la personne responsable de programmes qui autorisera les déchargements sur preuve. Cette charge à temps plein doit être maintenue tout au long de l'octroi pour conserver le rôle de chercheuse principale ou chercheur principal.

(2) lien d'emploi = au sens de la convention collective de la personne candidate.

(3) Aucune dépense attribuable à la subvention ou transfert de fonds ne pourront être effectuée lors des sessions sans charge de cours (= absence de lien d'emploi)

(4) Temps plein pour les postes de chercheuses ou chercheurs en CCTT ou pour un poste dans un établissement collégial : au sens de la convention collective de la personne candidate. Cette charge à temps plein doit être maintenue tout au long de l'octroi pour conserver le rôle de chercheuse principale ou chercheur principal.